

Époux ou Père

Prénoms Fabrice Claude Roger

Nom PEJOIANE

Né le 2 juillet 1979

à 15 heures 20
à THIAIS (Val-de-Marne)

de⁽¹⁾ Claude René PEJOIANE

et de⁽¹⁾ Ghislaine Danielle GRANDIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° SM

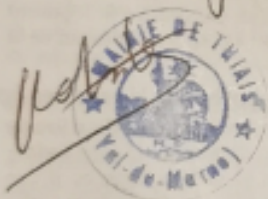
le⁽²⁾ 26 juin 2008

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽⁴⁾

délégué



Épouse ou Mère

Prénoms Céline

Nom SERIN

Née le 4 octobre 1982

à 22 heures 15

à LAMAZUREAU

Essonne

de⁽¹⁾ Alain Marcel René

SERIN

et de⁽¹⁾ Bernadette FAUCHER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

2377

le⁽²⁾ 17 JUIN 2008

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽⁴⁾



Mariage célébré à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

le 27 mai 2017

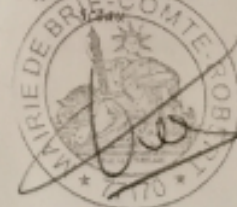
Les futurs époux ont déclaré⁽¹⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 23

Mentions marginales⁽²⁾

le 27 mai 2017

L'officier de l'état civil



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 05 Juin 2008

à

est née(e) ⁽²⁾

Emilie, Céline, Micheline
PEJOIANE

du sexe

Féminin

à SENS (Yonne)

reconnu(e) ⁽³⁾

à Villethierry (Yonne) le
04 avril 2008

par ⁽⁴⁾

les père et mère

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

13 JUIN 2008

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

⁽²⁾ Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

⁽³⁾ Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

⁽⁴⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 444

Le 19 avril 2011

à 13 heures 35

est né(e) ⁽¹⁾ GREGORY, Fabrice,
Louis
PEJOIANE

du sexe masculin à SENS (Yonne)

reconnu(e) ⁽²⁾ le 28 janvier 2011
à VILLETHIEUX (Yonne)

par ⁽³⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 21 avril 2011

Mentions marginales ⁽⁴⁾



Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le heures

à
est né(e) ⁽¹⁾

du sexe à

reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.